

COV

Produits exempts de COV et à faible teneur en COV

Depuis l'entrée en vigueur des Directives européennes sur les COV et sa phase préparatoire, apparaissent sur le marché de plus en plus de produits déclarés comme étant exempts de COV ou de faible teneur en COV, tels que par exemple des laques à phase aqueuse.

Tout produit exempt de COV ou de faible teneur en COV ne signifie cependant pas qu'il soit inoffensif pour l'homme, le monde animal et l'environnement. En effet certains solvants présentent une haute toxicité, même en faible quantité, or la Directive sur les COV ne tient pas compte de la nature des solvants mais uniquement de la quantité de solvant contenue dans le produit, tout comme les produits portant le label « Ange bleu » ne répondent qu'à certains critères.

La Directive sur les COV ne tient pas compte non plus des COV semi-volatils (COSV = composés organiques semi-volatiles présentant un point d'ébullition élevé). Or à la différence des COV, ceux-ci émanent lentement et longtemps de diverses finitions de l'habitat et sont absorbés par le corps humain par contact cutané, les aliments contaminés et les particules de poussières, entraînant une multitude de symptômes et de maladies. Certains profitent de cette lacune pour déclarer par ex. des produits à phase aqueuse comme produits exempts de COV ou solvant ou de faible teneur en COV ou solvant alors que ceux-ci peuvent contenir des composés organiques semi-volatiles en quantité non négligeable.

LIVOS offre divers produits non solvantés et donc exempts de COV et fabrique tous ses produits à phase solvantée avec des solvants non nocifs pour l'environnement et conformément à la Directive européenne Decopaint en vigueur.

Au contraire des fabricants de peintures conventionnelles qui utilisent des solvants chimiques synthétiques tels que White spirit, esters, cétone ou NMP (N-méthylpyrrolidone), LIVOS accepte uniquement comme solvants :

Eau

Essence d'orange (en qualité alimentaire)

Bioéthanol (alcool dénaturé avec de la gomme-laque)

Isoaliphates (solvant exempt d'aromates utilisé également dans l'industrie alimentaire, les produits cosmétiques et pharmaceutiques et les hôpitaux)

Les solvants naturels tels que l'essence de térébenthine balsamique ou autres terpènes pouvant également provoquer des allergies, chez LIVOS nous avons préféré nous tourner

vers les isoaliphates. Issus du pétrole, ceux-ci sont de haute pureté et pour ainsi dire sans odeur de sorte qu'ils conviennent même aux personnes allergiques.

Les isoaliphates ne sont pas nocifs pour l'environnement. Sur l'eau ils se déposent en une sorte de film qui s'évapore rapidement et ne nuit pas aux organismes aquatiques. Dans l'air les isoaliphates ne réagissent qu'extrêmement lentement à la lumière du soleil. Or une réactivité photochimique est la mesure du potentiel de formation d'*ozone* au sol, principalement responsable de la formation de smog. Parmi toutes les substances organiques connues, les isoaliphates ont l'un des plus faibles potentiels de formation d'*ozone*. Les isoaliphates sont donc une bonne alternative aux autres solvants organiques.

Des produits à phase aqueuse pourraient être une alternative mais l'utilisation de l'eau comme solvant pour des produits huileux oblige impérativement à ajouter un grand nombre de substances chimiques si on veut obtenir un produit stable, l'eau et un liant comme huile ou résine n'étant pas miscibles. En utilisant tous ces additifs nécessaires on obtient alors un produit contenant un grand nombre de différentes substances chimiques qui resteront tout d'abord dans la finition et ne s'évaporeront que lentement dans l'air intérieur de l'habitat. Le nombre croissant de personnes allergiques et asthmatiques est la preuve même de la nocivité de telles émanations.

Depuis 1984 LIVOS déclare intégralement la composition de ses produits sur l'étiquette, la fiche technique et la fiche de données de sécurité.

Cette transparence permet à tout client de s'informer immédiatement sur les matières premières entrant dans la composition du produit.

Par contre nombreux sont les fabricants qui ne donnent aucune indication sur la composition. Certains fabricants de peintures dites « naturelles » ou « écologiques » ne déclarent pas la totalité des substances utilisées ou utilisent des termes évasifs suggérant le naturel (agent naturel à base de sodium, agent naturel à base d'acide acétique). D'autres indiquent des alkydes d'huile de soja, qui ne sont en rien une substance naturelle mais un liant pour peintures fabriqué par la chimie conventionnelle. Ce qui est appelé « substances naturelles modifiées », « huiles végétales modifiées » ou « émulsifiants végétaux », ce sont en réalité des substances tellement transformées chimiquement qu'elles n'ont plus rien de commun avec de véritables matières naturelles et ne devraient pas recevoir une telle désignation. Il s'agit donc là d'une tactique de désinformation du consommateur.

Même sur les **fiches de donnée de sécurité** des produits de ces fabricants, le consommateur ne trouvera pas la déclaration intégrale des substances utilisées. Cependant, depuis Décembre 2006 (Article 33 du Règlement CE N° 1907/2006), celui-ci est en droit d'exiger du fabricant la liste des noms exacts des substances dangereuses contenues dans le produit dont la concentration est supérieure à 0,1 % ou 1%.

Demandez donc au fabricant la composition précise de ses produits avec le nom exact des substances chimiques et matières premières utilisées et comparez vous-même.

Les peintures murales exemptes de solvants :

Il est tout à fait possible de fabriquer des peintures naturelles sans solvant en utilisant des huiles végétales comme liants. Celles-ci auront cependant tendance à dégager des odeurs désagréables en cas de mauvais séchage ou en présence d'humidité dans le mur. Une telle odeur peut rendre une pièce inhabitable pendant plusieurs mois. C'est la raison pour laquelle LIVOS utilise dans ses peintures murales de la résine naturelle qui nécessite cependant une faible quantité de solvant. Ce ne sont que quelques pourcents de solvant mais ceci garantit une application et un séchage impeccables et donc un client satisfait.

Les huiles et lasures exemptes de solvants :

Les huiles ou lasures en phase aqueuse nécessitent l'ajout d'un grand nombre d'additifs qui leur donneront la stabilité nécessaire. Eau et huile n'étant pas miscibles, afin de lier ces substances il faut donc de forts émulsifiants, qui ne peuvent être d'origine naturelle. Un grand nombre de ces additifs fabriqués chimiquement sont nocifs et difficilement dégradables, donc dangereux pour l'environnement. Côté technique, ces produits en phase aqueuse ne présentent pas les mêmes qualités que les produits LIVOS. En effet le pouvoir pénétrant de ces huiles-là est bien plus faible tout comme leur pouvoir d'imprégnation. Ces produits aqueux rendent le bois plus rugueux, le bois doit être auparavant humidifié et poncé, autrement dit l'application exige plus de temps et le résultat est nettement moins performant.

De plus pour protéger les produits aqueux contre les bactéries, il faut y ajouter des conservateurs qui la plupart du temps sont très toxiques ou allergisants. Ceux-ci devraient donc être déclarés clairement. Or des termes tels que « à base d'acide acétique » ne sont pas la déclaration d'une substance mais des termes évasifs destinés à dissimuler une substance chimique, éventuellement allergisante.

Un produit solvanté présente l'avantage de pénétrer en profondeur et donc de donner une bonne imprégnation du bois tandis que les produits aqueux ont un pouvoir imprégnant médiocre, l'eau ne pouvant pas pénétrer dans les canaux du bois.

L'application des produits solvantés se fait très facilement, le temps ouvert de travail est relativement long et on obtient une finition homogène. Par contre avec les produits aqueux séchant très vite sur le bois, l'application est beaucoup plus difficile à réaliser et il est pour ainsi dire impossible de revenir ultérieurement sur l'application.

Dans ses directives de fabrication LIVOS s'est donné ses propres principes de qualité, s'interdisant l'emploi de certaines substances telles que :

- Acrylates

- Résines alkydes
- Emulsifiants synthétiques
- Glycols
- Plastifiants (phtalates)

Par contre nous acceptons des siccatifs comme le zirconium, le cobalt et le calcium sous forme de sels métalliques.

Le cobalt n'est toxique que sous forme métallique ou anorganique (par ex. chlorures, sulfates etc.). Les siccatifs utilisés par LIVOS contiennent des sels organiques de cobalt, qui ne sont pas considérés comme nocifs.

Les critères de qualité de LIVOS garantissent une sélection judicieuse des matières premières et un concept global pour la formulation de tous ses produits. Pour un résultat de haute qualité technologique dans le respect de la santé et de l'environnement